



HOMMAGE AUX HÉROS

Compte-rendu

Réunion Environnement du 13/09/22

1. CADRE DE LA REUNION

Horaires : 18h30 - 21h30

Intervenants :

- Laurent DEMOLINS - Garant
- Stéphane GATEAU - Président de la société Hommage aux Héros
- Régis LEFEBVRE - Hommage aux Héros
- Richard LENORMAND - Hommage aux Héros
- Émilie CUESTA - Egis
- Éric MEYER - Egis
- Alexia HAMMER - Egis

Animation / Modération :

- Luc ROUSSEL - Consultant Senior État d'Esprit Stratis

Nombre de participants : 200 personnes

Note d'ambiance

La réunion s'est déroulée dans un contexte plus apaisé que les précédentes. 30 interventions ont eu lieu durant la réunion, ce qui est un nombre important pour une réunion de concertation préalable.

Les interventions ont à nouveau été partagées entre opposants et soutiens au projet et ont essentiellement porté sur le thème de la réunion : l'environnement.



2. INTRODUCTION

Ouverture par Luc ROUSSEL - Animateur

Après, s'être présenté, l'animateur annonce que la réunion a une thématique spécifique, celle de l'environnement et donne la parole au Maire de Carentan-les-Marais pour son propos introductif.

Jean-Pierre LHONNEUR - Maire de Carentan-les-Marais

Jean-Pierre LHONNEUR salue les participants de la deuxième réunion prenant place à Carentan-les-Marais dans le cadre de cette concertation. Il salue les élus présents, le garant, les porteurs de projets et tous les participants et exprime le souhait que la réunion permette de répondre aux questions que se posent les participants.

Luc ROUSSEL - Animateur

L'animateur débute la réunion en présentant les intervenants sur scène en débutant par :

- Laurent DEMOLINS - Garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui présentera dans quelques instants le cadre dans le lequel il intervient.
- Le maître d'ouvrage, porteurs du projet : Stéphane GATEAU, Régis LEFEBVRE et Richard LENORMAND, qui vont ensuite présenter le projet et répondre aux questions du public.
- Le bureau Egis, qui réalise les études environnementales dans le cadre du projet.

Il présente également le déroulé de la réunion :

- Dans un premier temps, le garant rappellera son rôle mais également les premiers enseignements qu'il tire de cette concertation après un mois
- Puis le maître d'ouvrage présentera le projet Hommage aux Héros
- Enfin, le bureau d'étude Egis présentera les aspects environnementaux du projet.

Rappel du cadre de la concertation

L'animateur rappelle dans un premier temps le cadre de la concertation. Il explique que cette concertation préalable - préalable à l'enquête publique - s'inscrit dans le cadre du code de l'environnement,

Luc ROUSSEL indique les différents moyens permettant de s'informer et échanger :

- 5 réunions publiques sont organisées durant les 8 semaines de concertation. La présente réunion constitue la 3^{ème} rencontre de ce type et porte sur l'impact environnemental du projet. Les suivantes auront lieu le 22 septembre à Cherbourg et le 6 octobre à Carentan-les-Marais, site de la présente réunion.
- Le site internet - concertation.hommageauxheros.fr sur lequel on retrouve de nombreux documents : dossier de concertation, dépliant, vidéo de présentation du projet et un espace d'expression sur lequel le public peut déposer ses avis et observations sur le projet et dont le public s'est déjà largement emparé avec plus de 240 contributions.

- Enfin des registres de concertation papier sont également disponibles en mairie de Carentan-les-Marais, à l'office de tourisme de la Baie du Cotentin à Carentan-les-Marais et à la Préfecture de la Manche à Saint-Lô.

L'animateur invite ensuite Stéphane GATEAU, président de la société Hommage aux Héros à faire une introduction et expliquer en quelques mots d'où vient ce projet.

Stéphane GATEAU - Président de la société Hommage aux Héros

Stéphane GATEAU salue les participants, le garant, les élus et contributeurs ainsi que les personnes qui prennent la parole pour débattre du projet et qui témoignent de l'intérêt autour du projet.

Il rappelle la thématique à l'ordre du jour, celle de l'environnement, et réaffirme l'implication de la maîtrise d'ouvrage en la matière et qualifiant Hommage aux Héros de « premier projet extrêmement responsable d'un point de vue environnemental » le rend particulièrement fier.

Il remercie les nombreuses interventions en réunion et sur le site de la concertation qui permettent au maître d'ouvrage de faire avancer le projet.

3. LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Laurent DEMOLINS - Garant - Présentation du rôle du garant

Laurent DEMOLINS salue l'assistance et notamment les personnes qu'il reconnaît pour avoir participé aux précédentes réunions de la concertation. Il rappelle le rôle du Conseil National du Débat Public (CNDP), autorité administrative indépendante, de garantir le droit à l'information et à la participation, le droit de chacun à poser des questions et d'obtenir des réponses. La CNDP nomme un garant qui s'assure que certaines règles soient respectées. Il rappelle aussi qu'un bilan sera rédigé à terme et que le maître d'ouvrage sera tenu d'indiquer sous deux mois les mesures retenues en conclusion de la concertation après la publication de ce bilan fixée à avant le 7 novembre 2022.

Il énumère les grands principes qui régissent sa participation : l'indépendance du garant, sa neutralité sur le projet, l'argumentation des échanges et l'égalité des contributions. En réponse à une interjection d'un participant, il explique que la réunion durera le temps nécessaire afin d'assurer que chacun puisse s'exprimer et trouver réponse à ses remarques.

Laurent DEMOLINS présente ensuite les remarques et enseignements issus des précédentes réunions publiques tenues dans le cadre de cette présentation. Il rappelle que la concertation est un cadre de participation et non un référendum, un plébiscite sur le projet ou un vote par acclamation. Il s'agit donc de retranscrire la substance des avis et des arguments, mais pas de les dénombrer. Il n'est pas non plus tenu compte des manifestations d'humeur. Le garant encourage à l'expression et à l'écoute respectueuses, à éviter les attaques *ad hominem* et à s'exprimer dans un temps raisonnable.

Faisant le point sur la concertation à date, il précise que 247 observations ont été déposées sur le site. Il retient des diverses participations les éléments suivants :

Oppositions au projet : Les opposants au projet argumentent que le projet a un impact environnemental important sur les zones agricoles et les zones humides. Il présente aussi un impact carbone important. D'autres critiques considèrent le projet mercantile, le qualifie de parc d'attraction. D'autres pointent son inutilité perçue, la région comptant déjà suffisamment de musées et attirant déjà beaucoup de tourisme. Le nom du projet lui-même est critiqué. Enfin, le projet serait une dépense à la fois inutile et trop importante.

Soutiens au projet : Les soutiens au projet considèrent que celui-ci permettra de mieux capter les jeunes et futures générations sur son thème historique, assurant un rôle éducatif dans un esprit contemporain. Ils pointent le caractère novateur du projet dans la transmission de la mémoire. D'autres arguments mettent l'emphase sur l'attractivité potentielle amenée par le projet sur la région, le dynamisme et les opportunités économiques qui y sont liées. Les soutiens apprécient les valeurs de partage, de transmission et d'hommage portés par le projet, rappellent qu'il existe déjà d'autres spectacles de même nature qui permettent de mieux comprendre et de ne pas oublier l'histoire.

Demandes de précision : Le garant retient, parmi les points qui méritent éclaircissement, les retombées sur la sphère économique touristique et l'emploi, le mode du calcul de l'affluence annuelle attendue à Hommage aux Héros (estimée à 600 000 visiteurs), le mode de financement de l'association Hommage aux Héros et du projet lui-même, les choix historiques et mémoriels, la composition du comité d'éthique, le projet scientifique du projet et les modalités d'appartenance à l'association.

Propositions du public : Le garant énumère les propositions relevées issues de la concertation comme la création d'un mur des morts et disparus du débarquement, l'évocation de faits historiques précis (l'opération Overlord, le plan Marshall), la mise en valeur de la résistance normande et de l'action des normands, le renforcement du comité d'éthique par davantage d'universitaires, l'association plus large du territoire, la réduction du prix d'entrée et la possibilité d'être entendu par le comité d'éthique.

Pour écrire au garant : laurent.demolins@garant-cndp.fr

4. PRESENTATION DU PROJET

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

Richard LENORMAND, directeur général de la société Hommage aux Héros invite à regarder, dans un premier temps, une vidéo présentant ce qu'est le projet, mais également des témoignages qui expriment les valeurs que la société Hommage aux Héros cherche à promouvoir au travers de ce projet.

Richard LENORMAND indique qu'il va présenter en quelques diapositives le projet, en précisant que celui-ci, ainsi que les impacts du projet sont plus longuement détaillés dans le dossier de concertation, disponible à l'entrée de la réunion et sur le site internet.

Tout d'abord, il présente les grands chiffres du projet :

- Un théâtre de 1000 places se déplaçant sur 400m en aller/retour. Le théâtre parcourt donc 800m et couvrira de nombreuses scènes et séquences de la bataille de Normandie, du débarquement et de sa préparation.
- L'Expérience sera ouverte d'avril à fin octobre, sur les « ailes de la saison » et pas uniquement lors de la saison touristique.
- L'Expérience sera ouverte en journée et en soirée. Il y aura un spectacle en soirée vers 19h-19h30, élément particulièrement apprécié par les autres professionnels du tourisme qui ont exprimé au maître d'ouvrage le fait que les activités sont peu nombreuses le soir pendant les vacances.

- La fréquentation annuelle attendue de 600.000 visiteurs
- Le projet créera environ 200 emplois directs attendus sur le site qui permettront le fonctionnement de l'expérience, tels que techniciens, artistes, maintenance, etc. ainsi qu'une cinquantaine d'emplois pour le village des Pavillons qui sera présenté par la suite.
- Des retombées économiques liées au tourisme local, visiteurs de passage dans la région amenés à y consommer, pourrait générer la création de 122 emplois indirects.

LES OBJECTIFS DU PROJET

Le projet a pour objectif de transmettre l'histoire de manière innovante. Il procède aussi d'un enjeu économique lié au tourisme mémoriel. Il s'agit aussi de développer une dimension artistique importante qui favorisera la filière du spectacle.

SITE DU PROJET

Le site du projet se trouve à proximité de l'échangeur de sortie de la RN13, près de Saint-Hilaire-Petitville. Bien qu'elle se situe au sein d'une zone non construite actuellement, cette parcelle s'inscrit dans la continuité urbanistique de la ville, mais à l'écart des zones habitées.

L'EXPERIENCE

Le maître d'ouvrage précise que la parcelle de 32 hectares sera finalement assez peu construite (16 hectares maximum) puis il détaille les bâtiments qui seront construits

4 - le principal bâtiment est le théâtre qui va se déplacer sur 400m et l'esplanade qui est devant le théâtre.

5 - les bâtiments annexes, comprenant les coulisses, les bâtiments techniques et administratifs. Ils sont regroupés pour éviter l'étalement des bâtiments.

3 - Le lobby qui est la salle d'embarquement des visiteurs pour leur permettre d'entrer et de sortir du théâtre.

2 - Le village des pavillons qui seront présentés par la suite

1 - Les parkings visiteurs (sur la gauche 800 places) et sur la droite, le parking personnes (200 à 250 places).



LE VILLAGE DES PAVILLONS

Régis LEFEBVRE présente le village des pavillons qui vient compléter l'expérience et la volonté de transmettre. L'association sera responsable de ce village des pavillons de façon indépendante et Régis LEFEBVRE assure que son futur président, dont le nom n'est pas encore connu, est une figure qui en donnera garantie. L'ambition est de permettre aux visiteurs de continuer à apprendre au travers de 4 grands pavillons présentant le point de vue de 4 pays (Américain, Canadien, Allemand, Anglais), et

potentiellement d'autres pavillons inspirés de la concertation comme un pavillon français. Ces espaces seront cogérés par des musées ou des grandes institutions de ces pays, afin que présenter et confronter les points de vue des différents pays face à l'évènement.

La représentation des 4 pays au même endroit, mettant en exergue les différents enseignements tirés de ce conflit, constitue un élément unique au monde.

D'autres pavillons seront créés :

- l'un pour la restauration ;
- un second pour les savoir-faire normands pour être une vitrine pour la Normandie, mais également des autres sites touristiques de la région ;
- un pavillon pour les événements qui permettra de recevoir des délégations étrangères (diplomatiques, militaires, mais aussi scolaires) avec un amphithéâtre et des salles de conférence ;

LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Richard LENORMAND tient à mettre l'accent sur l'importance accordée à l'environnement dès la conception du projet. Il explique qu'une approche respectueuse du paysage et agro-environnementale a été choisie, ce qui permettra potentiellement l'exploitation agricole des parcelles non-construites du terrain. Dans la mesure du possible, il a été évité au maximum l'artificialisation des sols, le respect et la protection des zones humides et de la biodiversité. Le maître d'ouvrage a aussi choisi des matériaux biosourcés avec des constructions légères afin de limiter les impacts du chantier et des constructions.

RÉFÉRENTS ET SOUTIENS DU PROJET

Régis LEFEBVRE cite les principaux référents et soutiens d'Hommage aux Héros :

- Jean-Pierre LHONNEUR, maire de Carentan-les-Marais qui a fait part de son souhait d'accueillir le projet.
- Le Mémorial de Caen, qui accompagne et conseille le maître d'ouvrage dans la conception de l'Expérience.
- Le comité d'éthique, composé du Comité de Débarquement et son ancien président, Jean-Marc LEFRANC, présent dans la salle lors de la présente réunion, et du Souvenir Français. Régis LEFEBVRE rappelle que le comité d'éthique est pleinement indépendant de la société Hommage aux Héros.
- La Région Normandie. Régis LEFEBVRE précise que celle-ci conseille et appuie le projet mais ne le finance pas, le projet restant intégralement privé.
- Le musée de la Nouvelle-Orléans, référence dans le monde entier pour son caractère à la fois rigoureux sur le plan historique et expérientiel sur le plan de la présentation.
- Les musées de Carentan les Marais.

CALENDRIER DU PROJET

Le Maître d'ouvrage revient sur le calendrier du projet en indiquant les prochaines étapes :

- D'Aout à Octobre, concertation préalable
- Novembre 2022, dépôt des dossiers réglementaires sur les autorisations d'aménager ;
- Printemps 2023, l'enquête publique sera menée ;
- Fin 2023, obtention des autorisations, permettant de débiter les travaux de la phase 1 ;
- 1^{er} semestre 2025, ouverture de l'expérience

FINANCEMENT DE L'OPERATION

L'Expérience représente un investissement de 90 millions d'euros, dont 60 millions d'euros pour les infrastructures (bâtiments, voiries, parking). 30 millions d'euros sont consacrés aux études et aux coûts de production du spectacle. Ce financement, totalement privé, est porté par la société Hommage aux Héros, laquelle est financée par deux sociétés d'investissement françaises et par emprunts bancaires avec des banques régionales.

Le Village des Pavillons est un investissement maximum estimé à 20 millions d'euros porté par l'association Hommages aux Héros.

PRÉCISIONS SUPPLÉMENTAIRES

Richard LENORMAND présente ensuite un certain nombre de précisions sur diverses questions abordées lors de la concertation, lors des réunions publiques et via les contributions sur le site, en complément de la présentation générale :

- Estimation des 600 000 visiteurs attendus : le détail sera apporté lors de la réunion sur le tourisme à Cherbourg, mais globalement, ce qu'il faut retenir c'est que pour atteindre ce chiffre, il faut toucher un public plus large que les touristes intéressés par les sites de mémoire mais également ceux qui ne sont pas intéressés par la façon dont elle est racontée à ce jour dans les musées, ce qui élargi le potentiel de visiteurs. Environ 1/3 des visiteurs seront les touristes de mémoire, 1/3 seront les touristes présents dans la région qui ne vont pas nécessairement dans les musées actuels mais qui pourraient être intéressés par un spectacle de ce type et 1/3 seront les locaux, les scolaires et les personnes intéressées par cette expérience et qui sont prêt à faire jusqu'à 3h de déplacement. Le maître d'ouvrage indique également qu'il publiera une note sur le site sur ce sujet.
- L'association du territoire à la composition des pavillons : le Village des Pavillons sera porté par l'association Hommage aux Héros. Celle-ci est indépendante et sera associée aux acteurs mémoriels du territoire.
- Le dispositif pour que les entreprises puissent se faire connaître : une convention a été signée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Normandie. Cette convention assure la formation des équipes dans le cadre du projet, la participation à un site de référencement des sociétés et des chantiers pour faciliter leur mise en relation (type marketplace) et la visibilité réciproque de la Chambre et du projet.
- L'ouverture de l'emploi sur site : la question a été beaucoup posée lors des deux séquences d'intervention d'Hommage aux Héros sur le marché de Carentan. Il sera possible de postuler à partir du début des travaux, prévu pour la fin 2023.
- Le financement de l'association : celui-ci dépendra du mécénat et des levées de fonds propres.
- La proposition de mur des morts : Le maître d'ouvrage estime que c'est une bonne idée, qui sera sans doute retenue. Sa réalisation dépendra des études de faisabilité et du résultat d'une consultation avec les associations et les institutions légitimes en ce qui concerne la mémoire des disparus lors du Débarquement. La décision ne revient donc pas uniquement aux porteurs du projet.
- Déporter une partie des parkings : c'est un sujet en cours de réflexion chez le maître d'ouvrage.
- Comité d'éthique et comité scientifique : le maître d'ouvrage indique qu'il apportera des précisions prochainement.
- Critiques sur le nom du projet : les porteurs de projet acceptent les critiques sur ce point et se disent prêt à changer le nom si des idées intéressantes leurs sont soumises.
- Surface du village des pavillons : il sera de 2 hectares maximum.

5. ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS DU PROJET

CHOIX ET CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Les représentants du bureau d'étude EGIS présentent dans un premier temps les raisons ayant motivé l'installation à Carentan. Le choix du site repose sur une analyse multicritère qui a permis de choisir le site de Carentan-les-Marais. Parmi les critères ayant permis de sélectionner le site de Carentan, la proximité des plages du débarquement, la disponibilité d'une surface foncière d'au moins 25 hectares et relativement éloignée des riverains, l'impact moindre de l'aménagement du site et une desserte de bonne qualité.

ÉVOLUTION DU PROJET AU REGARD DES CARACTÉRISTIQUES DU SITE

L'insertion dans l'environnement a demandé un travail d'analyse afin de déterminer la situation des zones humides et de les éviter. Un inventaire de la biodiversité sur les quatre saisons est en cours de réalisation et s'achèvera prochainement et donne une bonne idée des espèces de faune et flore présentes sur le terrain. Les haies ont été recensées et les moyens de leur maintien et amélioration déterminés.

EGIS présente les évolutions d'implantation qui ont résulté de ces analyses. Il est montré comment le parcours de l'Expérience (et donc du théâtre et de son parcours sur 400 mètres) a été déplacé en 2021 afin de préserver les zones humides et pour répondre à des contraintes techniques. En juillet 2022, l'implantation est à nouveau modifiée vers le sud-est du site pour minimiser l'impact sur les zones humides, au regard des premiers résultats de l'étude environnementale. À l'ouest sera implanté l'accès au site et le parking, et un cheminement, restreint au maximum car empiétant sur une zone humide, assurera le passage des visiteurs d'un côté à l'autre du site. L'emprise finale est ainsi de 16 hectares sur les 32 que compte le terrain.

PRÉSENTATION DU PROJET ARCHITECTURAL

Une vidéo de présentation de la conception architecturale et des impacts paysagers est diffusée, sous forme d'une allocution de l'architecte, Clément BLANCHET, qui n'a pas pu être présent à la réunion.

Clément BLANCHET précise dans la vidéo les éléments généraux de l'organisation du site. Il explique qu'un travail de compréhension et de mise en valeur des haies a été effectué afin de « créer » l'environnement du site. L'implantation s'insère dans le paysage et son armature naturelle, et permettra ainsi d'amplifier les haies et même d'en créer de nouvelles. Les cheminements s'inscrivent eux aussi dans le paysage, ce qui permet de créer une nature domestiquée. Le site inclue un parking paysagé et des cheminements piétons arborés. Les sols seront perméables et les zones humides ont été pris en compte et travaillé afin d'insérer le site dans le paysage. Clément BLANCHET insiste sur le sens de ce travail dans une conception architecturale contemporaine, qui se complète d'un dispositif et de bâtiments simples, faisant la part belle au bois, créant une architecture qui se « love » dans le paysage actuel. Il indique avoir également travaillé le sens architectural que l'on veut donner au 21^{ème} siècle en travaillant des dispositifs simples autour du bois, ce qui permet d'imaginer des architectures qui s'emboîtent, qui valorisent les filières sèches, proposent des ventilations naturelles et une conception architecturale bioclimatique des bâtiments. La conception est ainsi écologique, bas carbone, facilement démontable et remontable. Clément BLANCHET qualifie cette conception

d'à la fois simple et sophistiquée, combinant un engagement d'insertion paysagère dans le territoire, des continuités des haies pour protéger les continuités biologiques et favoriser la faune et la flore.

En conclusion de l'intervention vidéo de l'architecte, EGIS explique que le projet ne s'impose pas à son environnement, mais s'insère dans les parcelles agricoles, et met un point d'honneur à la préservation des haies, à la mise en œuvre d'une démarche éco-paysagère et à l'insertion du projet dans une trame naturelle pour satisfaire des enjeux de biodiversité et de préservation du bocage.

LE PRINCIPE ERC

EGIS explique ce qu'est la séquence ERC - Éviter-Réduire-Compenser - employé dans le cadre de la conception du projet. Il s'agit d'un impératif réglementaire qui constitue une démarche afin de limiter les impacts environnementaux liés à un projet d'aménagement. Il s'agit d'éviter les impacts autant que possible, réduire ceux qui ne peuvent être évités et compenser les éventuels impacts restant de l'aménagement. Le positionnement final de l'aménagement dans le cadre des évolutions du projet est un exemple cité comme caractéristique afin d'éviter et limiter les impacts sur les zones humides.

Une telle démarche nécessite une organisation en amont sur les enjeux environnementaux, afin de comprendre les caractéristiques du terrain via une série d'études spécifiques et thématiques. Ce type d'études avancées permet d'intégrer des problématiques diverses au projet et demande des mois de travail. EGIS présente les thématiques concernant les composantes du projet, comme les impacts sur l'air, l'eau, l'environnement sonore ou le cadre de vie pour la biodiversité et les riverains. L'inventaire naturaliste n'est pas encore finalisé à ce stade, les études spécifiques portant sur les chauve-souris n'ont notamment pas encore été réalisées. Le reste des études est cependant terminé et intégré ou en cours de finalisation.

PRÉSERVATION ET AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET DU BOCAGE

Les impacts principaux portent sur les haies et les zones humides : il s'agit d'abris de biodiversité, en particulier pour les oiseaux et pour les batraciens. Cela a poussé à insérer le projet dans la trame de haies existante et à proposer un schéma d'aménagement éco-paysager et à réduire l'artificialisation des sols. Les haies ont été analysées d'un point de vue écologique. La méthode employée consistera à aménager le site en l'intégrant dans la trame des haies dans les détruire et à limiter l'artificialisation au maximum.

L'environnement naturel local à protéger est principalement composé de zones humides. Les impacts environnementaux sont limités dans le cadre du projet et restreint à 4 hectares maximum directement impactés et 16 hectares indirectement impactés. Les zones humides majeures au nord du site seront pleinement préservées, les impacts se limitant sur les zones humides au sud et à l'est de la parcelle qui n'ont pas d'enjeux naturels majeurs et ont un habitat assez dégradé. Le projet a cependant cherché à permettre une restauration de celle-ci en prévoyant l'aménagement de noues de récupération d'eau de pluie qui pourront être végétalisées et accueillir les batraciens.

IMPACTS ET MESURES SUR L'ENVIRONNEMENT HUMAIN

En premier lieu, l'une des ambitions du site est l'absence d'utilisation d'énergies fossiles dans son fonctionnement. L'impact carbone y est faible car sourcé avec de l'énergie du parc électrique national, nucléaire notamment.

Deuxième point pour l'environnement humain : la question de l'impact sonore. Trois études concernent ce sujet, étudiant le bruit initial, déjà existant sur site, une étude pour le confort sonore

du spectateur pendant le spectacle et une étude d'impact sonore produit par le spectacle lui-même sur l'environnement du site. L'objectif sur ce point est la conformité avec le règlement sur les bruits dans le voisinage, soit ne pas dépasser des émergences moyennes de 5 décibels ou 3 décibels en pointe dans le cadre des bruits amplifiés. Pour se faire, le théâtre est fermé sauf sur sa face nord. Le design sonore du théâtre apportera une protection supplémentaire et des merlons - buttes de terre - seront disposés le long du parcours du théâtre, qui permettront de limiter encore l'impact.

L'impact lumineux a aussi été étudié. Les aspects et impacts scénographiques sont en cours d'analyse. L'impact des infrastructures sera limité par le choix des lumières. Le parking ne sera éclairé qu'au plus proche de l'entrée, ou seront positionnées les places pour les personnes à mobilité réduite. Les éclairages des cheminements seront des éclairages au sol.

En ce qui concerne le trafic, il a été établi qu'environ 20 000 véhicules circulent sur la nationale 13 et plusieurs milliers s'engagent sur les voiries autour de l'échangeur proche duquel se situe la parcelle du projet. L'objectif du dimensionnement des infrastructures sera prévu pour supporter 2 300 véhicules par jour au maximum et sera conçu pour éviter les remontées de files introduisant des perturbations sur les giratoires. Aucun impact n'est estimé sur la RN 13 et sur le réseau viaire local.

Dernier sujet, celui des réseaux concernant les eaux usées, eaux de pluie ou encore le gaz, en particulier présent sur le site, sujet sur lequel l'objectif est de ne produire aucun impact. Des dispositifs de protection seront mis en œuvre avec le concours de GRTGaz en phase travaux. Une ligne de transport d'électricité sera déviée en concertation avec ENEDIS. Le réseau d'adduction d'eau sera modifié pour amener l'eau potable sur le site. Enfin, concernant le traitement des eaux, une solution est en cours de finalisation qui exploitera les infrastructures de la commune ou verra l'implantation d'une station de traitement des eaux usées sur site. Celle-ci aura des rejets sur les fossés existants conformément à la réglementation.

6. ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Avant d'ouvrir la séance de question/réponse, l'animateur rappelle quelques règles pour son bon déroulement :

- Il invite les participants à se présenter pour que les propos puissent leur être attribués dans le compte-rendu de la réunion ;
- Lever la main pour demander la parole.
- Faire des interventions courtes pour faire en sorte de laisser la parole au plus grand nombre. Il demande également au maître d'ouvrage et à son bureau d'études de faire le même effort de concision.

QUESTIONS/REPONSES SUR LE PROJET

Intervention 1 - Question de Sylvie LEBARON - Maire déléguée de Saint-Pellerin

Sylvie LEBARON demande si le site nécessitera une desserte Internet.

⇒ **Réponse du bureau d'étude EGIS**

EGIS précise que l'infrastructure est bien prévue pour être équipée, mais que ce type de raccordement ne présente pas d'impacts et se limite à une réservation en bord de site.

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Le sujet a bien été traité en amont et le site sera bien connecté à internet.

Intervention 2 - Commentaire de Richard - Habitant dans la région

L'intervenant qualifie les éléments présentés de « travail de greenwashing »

⇒ Réponse du bureau d'étude EGIS

EGIS défend son travail comme un travail d'environnementalistes sérieux, respectant les règles de l'art, mené par un grand bureau d'étude en ingénierie, travail écouté par le maître d'ouvrage. Les études ont été menées par des spécialistes et dans le respect d'une réglementation très encadrante. De plus, des critères forts ont été retenus sur tous les aspects.

Intervention 3 - Question de Didier RAYMOND - Élu de Beuzeville-la-Bastille

L'intervenant se questionne sur la pertinence de l'étude d'impact, qui porte sur la période récente, particulière car marquée par la sécheresse.

⇒ Réponse du bureau d'étude EGIS

Les inventaires naturalistes ont été menés depuis le début de l'automne 2021 et sont conduits sur un an, s'étant achevés fin août. Ils ont porté sur tous les groupes faunistiques, la flore et les habitats. La sécheresse évoquée a démarré en mai, mais des relevés ont pu être faits dans de bonnes conditions y compris en ce qui concerne les batraciens à la fin de l'hiver et au début du printemps. Les conditions n'ont pas été considérées comme anormales par les experts. Il demeure des inquiétudes sur les populations de chiroptère - chauve-souris - et des résultats sont attendus en ce qui les concerne. Des études par ultrason ont notamment pour but d'enregistrer des mesures de densité du passage.

Intervention 4 - Commentaire d'Yves PILON - Architecte à Carentan-les-Marais

L'intervenant critique l'historicité du projet en arguant que, dans la plaquette distribuée lors de la précédente réunion, les crédits des photos n'étaient pas présents. Il considère que la rigueur historique passe en premier lieu par le respect du droit d'auteur et l'attribution du crédit des photos. Il poursuit en critiquant la notion de « héros » en suggérant que ce n'est pas une démarche historique de créditer arbitrairement comme héros les protagonistes du débarquement mais que ce sont les spectateurs qui, en sortant, devront dire que ce sont des héros.

⇒ Réponse du maître d'ouvrage

Les photos sont issues de GETTY IMAGES qui dispose d'un fonds d'images important concernant cette période. Les crédits sont apportés à la fin du film. D'autres sources sont aussi utilisées dans celui-ci, dans le respect du droit d'auteur.

Intervention 5 - Commentaire d'un participant

Le participant souhaite des précisions sur l'éco-construction. Il pense que le bâti local peut servir de source d'inspiration, par exemple avec l'utilisation de la terre, de la paille ou du chaume. Il propose également au maître d'ouvrage de lancer la filière normande de pavé conçu en coquille Saint-Jacques développé par une école d'ingénieurs de Caen et qui permet le passage de l'humidité dans les deux sens.

⇒ Réponse du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage indique qu'il ignore l'existence des pavés en coquille Saint-Jacques, mais qu'il est prêt à se renseigner sur le sujet, sans pour autant faire de promesses.

Sur l'éco construction, le bureau d'étude Egis précise qu'il a parlé d'éco-conception, dans le sens où les composantes du site ont été déplacées pour s'adapter à la trame bocagère. C'est une conception technique qui intègre les ambitions environnementales. Sur l'éco-construction, il y a un parti pris volontariste, clair, qui est l'utilisation du bois, dans les structures du lobby et d'accueil. Le bâtiment technique s'oriente vers d'autres types de matériaux. Pour le village, la situation est plus amont actuellement et les choses ne sont pas totalement arrêtées, mais il n'y a pas de réflexions à ce stade sur l'utilisation du chaume, de l'argile ou de la paille.

Le maître d'ouvrage indique qu'à ce stade, il n'exclut rien. Le parti pris est le bois qui est un matériau bio sourcé, mais le projet recherche également à ce que l'architecture s'intègre dans le paysage mais avec une architecture de type militaire. En la matière, le toit en chaume n'est pas adapté. En revanche, pourquoi pas avoir des murs en paille ou torchis sur d'autres bâtiments.

Intervention 6 - questions de Joël BELLENFANT - militant environnementaliste

M BELLENFANT indique avoir 3 questions :

Tout d'abord, il s'étonne du principe ERC qui est clair selon lui. Le E, c'est Éviter, mais ce n'est pas éviter les atteintes à l'environnement mais c'est éviter le projet.

Il indique que l'architecte parle de créer de la nature : mais « on » ne crée pas de la nature, elle existe et « on » essaie de ne pas l'endommager.

Concernant l'impact de l'artificialisation, il indique que les 16 hectares de l'Expérience seront artificialisés et seront au milieu des zones humides et créent une rupture importante de biodiversité. Il rappelle qu'actuellement, le site comprend 32 hectares de surface agricole, et se demande pourquoi artificialiser une partie de cette surface, sous prétexte que l'on va préserver des zones humides à côté, mais en créant une rupture de biodiversité. Selon lui compte-tenu du contexte national et international actuel (sécheresse, réchauffement...) est-il besoin d'artificialiser des sols pour un projet qui n'est pas utile.

⇒ Réponse du bureau d'étude Egis

Sur la notion d'éviter, l'esprit et le texte du code de l'environnement n'empêchent pas la création de projet. Le code de l'environnement indique que dès lors qu'un projet est justifié par l'intérêt général, il y aura une obligation d'éviter les impacts, de les réduire et de les compenser. Cet évitement peut se faire par la recherche de solutions alternatives. Le code de l'environnement n'empêche pas les projets, mais donne une manière de faire, une démarche pour limiter les impacts.

Concernant la rupture de biodiversité : certaines parties du site seront aménagées et vont faire l'objet de plantations. L'objectif est de privilégier le caractère paysager et esthétique du site.

Concrètement, cela implique que l'architecte a conçu les bâtiments pour les intégrer dans la trame bocagère. Le second travail réalisé est de proposer des aménagements techniques, des noues d'assainissement, des cheminements respectueux des zones humides et de la trame bocagère existante. C'est un travail qui est en cours avec le paysagiste pour la partie sud du site pour faire des choix d'essences et de structures végétales adaptés à l'esthétique recherchée, mais également à la capacité de nidification dans les haies reconstituées.

Ce que voulait dire l'architecte selon lui, c'est qu'il prend en son compte la nature du site pour proposer un parti paysager.

Sur les zones humides, le projet se situe en dehors des zones humides majeures sur le site. Il y a un impact sur des zones humides situées entre le parking et le site, au niveau du cheminement piéton. Cet impact sera limité par l'utilisation de structures superficielles, probablement sur pilotis pour ne pas gêner les flux d'écoulement et ne pas engendrer d'impact indirect supplémentaire.

Sur les corridors biologiques au sens du déplacement des animaux : le bureau d'étude Egis indique qu'une seule haie est impactée, ainsi qu'une autre le long de la RD, qui est déjà très dégradée. Sur

la partie nord, il y aura un renforcement du réseau de haies existant avec un renforcement de la trame bocagère. Le projet ne dépasse pas la hauteur des arbres, ce qui ne devrait pas constituer un obstacle notable au corridor aérien. Pour les batraciens, des mares seront reconstituées en plusieurs endroits. Pour le projet, il y avait plusieurs options de construction avec par exemple des structures de fondation profondes, mais les études géotechniques ont montré que des fondations superficielles sont suffisantes.

Intervention 7 - Intervention de Maxi KRAUSE - Habitante de Vers sur mer

Maxi KRAUSE pense que la question principale, ce ne sont pas les détails de la construction mais la question de principe sur le bien-fondé de gaspiller des terrains agricoles de nos jours.

Elle cite pour cela plusieurs articles de presse qui parlent de problèmes agricoles, d'artificialisation des sols, de l'urgence climat. Elle conclue avec un article de Ouest-France qui indique que près de la moitié des surfaces agricoles ont été affectées par les vagues de sécheresse qui ont frappé l'Europe en précisant que les pertes agricoles liées aux canicules ont triplé ces 50 dernières années. Le réchauffement climatique s'accélère. Selon elle la question est que l'on ne peut pas se permettre un projet comme celui-ci si on pense à l'avenir de la jeunesse.

Intervention 8 - question de Catherine DITTON

Mme Guitton souligne que le maitre d'ouvrage a beaucoup travaillé et table sur un grand succès. Cependant, elle indique être très gênée par ce projet très peu en phase avec les urgences de la décroissance, la fin de l'abondance, avec la destruction de la planète qui va beaucoup plus vite que toutes les prévisions imaginées et où l'on se trouve dans une économie qui ne sera plus aussi souple, mais plutôt dans une économie de guerre. Comment le maitre d'ouvrage gère ce risque s'il n'y a pas de succès ?

⇒ Réponse du maitre d'ouvrage

Le maitre d'ouvrage indique avoir pleinement conscience du changement climatique, mais ne pense pas que le monde doive s'arrêter pour autant. Il rappelle que lorsqu'ils ont lancé ce projet, ils étaient en plein Covid et que toutes les salles de spectacle étaient fermées : est-ce que la réaction a été de dire qu'il fallait arrêter tous les spectacles, parce que le public ne retournera plus jamais au théâtre, la réponse est non. Il indique qu'il s'agit d'un problème quasi philosophique. Il conclut en indiquant qu'il est soucieux de l'environnement mais ne s'inscrit pas dans une logique de décroissance absolue.

Intervention 9 - David MARGUERITTE - Vice-Président de la Région Normandie, Président de la communauté d'agglomération du Cotentin et de son office de tourisme.

David MARGUERITTE indique qu'il souhaite s'exprimer positivement en précisant qu'il n'a pas été élu pour refuser les projets. Selon lui, on peut assurer le développement de son territoire sans être considéré comme des personnes irresponsables qui veulent artificialiser à outrance les terres. Être élu, c'est choisir les bons projets et non pas les éviter. C'est aussi penser à des projets qui vont s'adresser à la jeunesse qui attend autre chose. En tant que Président de l'office de tourisme, il pense que ce projet a du sens sur un territoire comme la Normandie et en particulier le Cotentin où le tourisme mémoriel a une place particulière. Il complète en indiquant qu'en matière de transmission, le territoire a une responsabilité. Il ne faut pas, selon lui, être dans la posture contre l'artificialisation. Il considère qu'il faut soutenir les projets quand ils sont bons, c'est ce que les élus essayent de faire sur le territoire en accompagnant parfois des porteurs de projets privés, parce qu'il y a un sens et une utilité pour le territoire et au-delà pour la jeunesse de la Normandie et du pays.

Sur l'artificialisation, il indique que le territoire du Cotentin est géré par un SCOT unique. Il y a eu des discussions dans la Communauté de communes et selon lui le SCOT du Cotentin a été élaboré

avant le projet. Dans le SCOT, il n'est pas prévu d'artificialiser plus de terres, mais il s'agit de répartir différemment en considérant qu'il s'agit aussi d'un projet de développement économique pour le territoire.

Il conclut en indiquant qu'il apporte un message équilibré, de soutien, en souhaitant que le Cotentin renvoie une image positive d'un territoire qui a envie d'accompagner des projets qui font sens pour l'avenir de sa jeunesse.

Intervention 10 - Anonyme

Il indique qu'il pensait avoir des éléments concrets lors de cette réunion alors que le bureau d'études Egis indique que les études sont en cours et que les résultats seront connus prochainement.

Il souhaitait notamment questionner sur les chiroptères, mais Egis indique que l'étude n'est pas finie. Il s'étonne que le maître d'ouvrage ait de beaux outils de communication mais que sur les études, rien n'est finalisé et se demande quand le public aura accès à toutes ces données environnementales ?

Dans un second temps, il souhaite indiquer que le SCOT n'a pas encore été approuvé. Il précise qu'il y a eu une enquête publique, qu'il y a un projet de SCOT, mais qu'il n'est pas encore approuvé. Il souhaite donc aussi avoir la date d'approbation du SCOT.

Il poursuit en indiquant que le SCOT prévoit qu'environ 100 hectares pourraient être utilisés à différentes choses et ce projet, à lui seul, consommerait déjà 1/3 de cette réserve foncière. Par ailleurs, il indique en lisant le dossier de concertation, qu'une partie des terrains serait compensée par des terres remises en terres agricoles. Il souhaite donc savoir où et quand il pourra avoir les informations sur ces éléments.

Enfin, il indique qu'une étude est actuellement menée par le ministère de l'environnement sur la possibilité de classer des espaces et parcs naturels régionaux, notamment concernés par des zones humides en parcs nationaux. Les Marais du Cotentin font partie des derniers sites retenus et une décision devrait être prise bientôt. Que se passera-t-il si le parc naturel régional devient demain un parc naturel national avec des contraintes différentes ?

⇒ Réponse du maître d'ouvrage

Concernant l'accès aux études, le bureau d'étude Egis précise que le projet est en phase de concertation préalable. L'objectif de la concertation est de présenter un projet en cours d'élaboration, c'est même un impératif. Si le maître d'ouvrage présentait un projet déjà ficelé et finalisé, la concertation serait illégale. Le projet est donc dans une phase où le maître d'ouvrage recueille les avis pour les prendre en compte dans la conception de son projet et pour la finalisation des études. Concernant la finalisation des études, le bureau d'étude estime qu'il y aura un dépôt des demandes d'autorisations administratives avec le dépôt des études finalisées au mois de novembre 2022. À ce moment-là, le dossier sera public et une enquête publique pourrait se tenir au printemps 2023 avec l'ensemble des données des études, synthétisées dans une étude d'impacts.

Concernant la compensation des terres agricoles, cela concerne bien les 32 hectares. Les 16 ha au sud sont exploités par le projet et pour les 16 ha restants au nord - actuellement des terres labourables et des prairies - il y aura un arrêt de l'activité actuelle.

Le bureau d'étude insiste sur le fait qu'il est important que les environnementalistes soient intégrés dans le projet dès le début, ce qui permet de faire les études progressivement, des généralités vers le détail pour faire évoluer le projet en conséquence. Il indique qu'aujourd'hui, le bureau d'étude dispose d'une connaissance approfondie des études spécifiques. Le projet se trouve actuellement en phase d'avant-projet, c'est à dire que le projet est en cours de réalisation. Cela permet au maître d'ouvrage de présenter aujourd'hui un projet qui n'est pas ficelé, mais dont tout le monde est partie prenante.

Concernant les terres agricoles : pour les 16 ha au nord, le maître d'ouvrage est encore en réflexion avec le bureau d'étude sur le « gel » des terres pour recréer de la biodiversité au nord. Aujourd'hui, il est possible de mettre en place des mesures agricoles environnementales comme les fauches tardives, l'absence d'amendement, qui permettent une exploitation des terres avec des rendements

moindres qu'une agriculture conventionnelle. Dans le même temps, cela permet d'avoir des objectifs écologiques très clairs avec des suivis écologiques mis en place dans le cadre des mesures compensatoires, avec des inventaires qui seront fait à N+1, N+5, N+10. Il y aura également un engagement vis à vis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Normandie (CSRPN) puisque le projet impacte des espèces protégées, puis le dossier sera instruit par la DDT, par la DREAL qui représente la protection de la nature et au terme. Enfin, il y aura un engagement pris par le maître d'ouvrage qui sera retranscrit dans les dossiers et ces engagements pris en matière environnementale pour la partie nord feront l'objet d'un arrêté préfectoral avec une obligation de résultats.

⇒ **Complément de Jean-Pierre LHONNEUR - Maire de Carentan-les-Marais**

Jean-Pierre LHONNEUR complète en indiquant que les terrains étaient ciblés dans le PLUI et le SCOT pour accueillir des activités artisanales, industrielles ou touristiques.

Par ailleurs, il indique que le Parc Régional des Marais n'empêche pas l'activité industrielle. Il rappelle qu'il a piloté un projet plus important avec l'achat de 71 hectares de terres agricoles dont 20 ont été transformé en terres constructibles pour implanter une activité industrielle. Aujourd'hui, ce projet qui a coûté 114 millions d'euros emploie 140 employés et verse 800 000 euros de recettes fiscales aux collectivités locales. Il ne souhaite pas que le Parc Naturel des Marais devienne une réserve d'indiens. Il souhaite qu'il y ait des activités économiques sur le territoire pour que les jeunes puissent vivre sur le territoire et que celui-ci puisse se développer.

Enfin, sur le sujet du Parc National, il indique qu'il aura les mêmes exigences que pour le Parc Régional aujourd'hui pour qu'il puisse développer le territoire.

Intervention 11 - Intervenant de 22 ans

Il débute son propos en indiquant que le maître d'ouvrage ne fait que parler du devoir de mémoire, mais il faut selon lui commencer par éduquer le maître d'ouvrage sur la destruction de la nature et des biens qui créent les conditions de la guerre. Selon lui, ce genre de projet inutile va créer le chaos.

Il complète en indiquant que l'armée américaine a fait un rapport en 2003 disant que le réchauffement climatique est un « multiplicateur de menaces ».

Il précise que depuis, chaque année, les signaux se multiplient entre augmentation des gaz à effet de serre qui risque de provoquer des canicules à plus de 40°. Il indique que les sécheresses seront plus intenses et plus longues, il cite les incendies qui vont générer des pertes de biodiversité et des pertes agricoles, ce qui va aboutir à des pénuries alimentaires. Tout cela va provoquer, selon lui de la violence et du chaos.

Et que fait-on pour éviter cela ? Depuis des décennies, on détruit le monde paysan. Aujourd'hui le monde paysan, c'est 2% des actifs contre 35% il y a 70 ans. Par ailleurs on artificialise des terres. Aujourd'hui, cela représente l'équivalent d'un département tous les 10 ans.

Il estime qu'aujourd'hui ce que l'on sait, c'est que pour limiter la casse, il faut préserver la biodiversité locale et augmenter le nombre d'agriculteurs.

Il conclut en indiquant que les participants débattent de façon ahurissante sur les matériaux, l'écoconstruction, sur le fait de rajouter des haies. Selon lui, c'est un projet fou, inutile et destructeur pour faire du profit sur le dos des jeunes qui ont été tués en 1944. Il questionne les concepteurs du projet pour savoir s'ils n'ont rien trouvé de mieux à faire de leur vie que de mener ce genre de projet ?

Intervention 12 - Jean-Marc LEFRANC - Ancien président du Comité du Débarquement

Jean Marc LEFRANC se scandalise de ces propos. Il indique que si la France est libre aujourd'hui, il faut remercier les jeunes qui ont débarqué. Il faut respecter ces jeunes qui se sont fait tuer pour nous tous et accuser aujourd'hui ces personnes d'artificialiser et de détruire la planète, cela le scandalise. Il complète en précisant qu'il a lui aussi des enfants et petits-enfants et il pense à eux en souhaitant qu'ils aient du travail. Selon lui, il faut être sérieux. Le maître d'ouvrage porte ce projet avec beaucoup de dignité. Il a présidé le comité d'éthique en fixant 2 conditions : travailler dans un esprit respectueux des combattants et victimes de 1944 et respecter la vérité historique.

Intervention 13 - Militante environnementale

Elle s'interroge sur les 600 000 visiteurs sur 12 mois, mais plutôt d'avril à octobre. Dans l'étude impact il est indiqué que cela représente 2300 véhicules par jours en plus du trafic actuel, mais rien n'est indiqué sur le niveau de nuisance et sur la pollution de l'air. Le transport est le secteur qui émet les plus fortes émissions de gaz à effet de serre ce qui représente un impact considérable.

⇒ Réponse du maître d'ouvrage

Le chiffre de 2300 véhicules par jours représente le pic maximum. Une étude sur la pollution de l'air est en cours. Des relevés ont été fait sur la qualité de l'air existant, sur le fond de pollution existant liés notamment à la RN 13, l'objectif étant de fournir une évaluation de la qualité de l'air. Les résultats de cette étude sur la qualité de l'air seront fournis dans l'étude d'impact.

Parallèlement, il est prévu des bornes de recharge de véhicules électriques sur le site et une interaction avec les modes de déplacement doux. Il y a bien un impact lié à la venue de véhicules supplémentaires, qui variera en fonction du parc automobile à venir. Deux types de modélisation sont actuellement prises en compte liées aux obligations qui respectent la stratégie nationale bas carbone fixée par l'État français.

Intervention 14 - Aurélien MARION - Vice-président du Parc Naturel des Marais - Agriculteur - 33 ans.

Ce sujet l'interpelle au niveau climatique. Toutes les études menées sont intéressantes et les projets comme celui sont amenés à évoluer dans le temps. Les études sur l'impact sonore, sur le trafic sont réalisées maintenant mais quid du futur ? Par ailleurs, il se demande quels seront les effets si le projet fait plutôt 1 million de visiteurs. Selon lui, il est important de voir derrière le sérieux des porteurs de projet et des financements. Il relève que le maître d'ouvrage finance le projet sur des fonds privés, mais il se demande quel fonds d'investissement souhaite investir de nos jours dans un projet qui est à contresens de la société ?

Il précise que les statuts de la société Hommage aux Héros indiquent « toute opération financière de nature à favoriser son extension et son développement », disant implicitement que le maître d'ouvrage prévoit déjà de s'étendre ou faire évoluer le projet.

Il indique que la société est détenue par 4 co-actionnaires mais également par 2 autres fonds d'investissement qui sont inconnus (SAS AMB finances qui possède 1% de la société et New Mercure, fonds professionnel spécialisé qui possède 25% de la société), pourquoi ne sont-ils pas présents alors qu'ils ont 25% des droits de vote ? Ce fonds s'appelle A Plus Finance et ce fonds s'est fait sanctionner en 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers, car « il aurait mis en ligne pour ses investisseurs des informations déséquilibrées présentant ses investissements de façon avantageuse tout en minimisant les risques ». Il complète en indiquant que pour l'AMF, « les méthodes d'évaluation étaient imprécises, peu fiables, et susceptibles d'être arbitraires ». Selon lui, tous les commentaires sur cette société sont critiques. D'après les statuts, ils ont 25% des droits de vote et il s'étonne qu'ils ne soient pas présents. Il remet en cause le sérieux de ces investisseurs et demande s'il était si difficile de trouver une société d'investissement qui respecte les valeurs du maître d'ouvrage.

⇒ Réponse du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage indique qu'il est transparent en la matière et que les documents sont publiés au greffe du tribunal de commerce, ce qui n'est pas le cas de nombreuses sociétés. Il valide l'identité de l'investisseur en précisant que A Plus Finance est un investisseur qui détient 25% en effet, et reste

donc minoritaire. Il est représenté au conseil d'administration par une seule personne qui a une voix sur les 5 voix. Les personnes qui décident aujourd'hui, sont les représentants du maître d'ouvrage qui cherchent à faire le plus beau projet possible pour la région, sur ce sujet qui leur est cher. Il conclut en indiquant travailler sérieusement et mettant en avant leur écoute, sérieux et respect lors des réunions publiques.

Intervention 15 - Habitante à les Veys - proche de Carentan les Marais

Elle indique se trouver proche du projet et s'inquiète pour la route qui vient de son village qui arrive sur le rond-point. Elle estime qu'il y a environ 600 véhicules par jour ainsi que les camions venant de l'usine de méthanisation et les agriculteurs et se demande comment le maître d'ouvrage va gérer la circulation des véhicules du secteur.

⇒ Réponse du maître d'ouvrage

Le bureau d'étude Egis précise que l'étude de trafic est en cours. Il indique que Oui, l'étude de trafic va être annexée à l'étude d'impact, comprenant la circulation actuelle et les effets futurs.

Intervention 16 - Marianne ROZET - Conseillère régionale et membre du bureau du Parc des Marais.

Elle débute son intervention en indiquant sa solidarité avec les jeunes générations et les générations futures. Elle relève que la concertation permet de poser des questions mais également de faire des observations, qui seront repris dans le bilan du Garant. Elle poursuit en reprenant quelques observations sur l'opportunité du projet, artificialisation des sols, la destruction des terres agricoles. Elle poursuit en évoquant le fait que le territoire risque d'être impacté par la montée des eaux, le Parc des Marais est particulièrement menacé et, selon elle, une partie du territoire va devoir être cédé à la mer. Il faudra réaménager et probablement déplacer des populations, peut-être pas tout de suite mais il faut y réfléchir pour les décennies à venir. Aujourd'hui, utiliser des terres pour ce projet alors qu'elles peuvent participer à l'autonomie alimentaire est une idée qui n'est pas envisageable.

Par ailleurs, elle relève que la concertation doit permettre de débattre de l'opportunité du projet. Elle indique qu'éviter, peut vouloir dire éviter le projet, et qu'il convient de se questionner sur l'opportunité du projet, savoir s'il a du sens au regard des enjeux climatiques actuels.

Intervention 17 - Bernard LESEIGNEUR

En voyant les porteurs de projet, il se demande s'ils ont réfléchi aux musées historiques qui existent et sur leurs situations. Il s'interroge également sur les porteurs de projet et relève qu'ils viennent tous du monde du spectacle, de la télévision ou de la radio. Certes ils ont un financement derrière, mais il estime que ce sont des pollueurs.

Intervention 18 - Ladjji - habitant de Carentan.

Concernant le sujet des haies, il se demande si le bruit que fera le spectacle pourrait gêner la reproduction des oiseaux.

⇒ Réponse du bureau d'étude Egis

Il s'agit d'un point délicat. Évaluer l'impact sonore pour les oiseaux est un sujet difficile voire impossible, aucune littérature scientifique n'existe en la matière. Aussi, dans un premier temps, il faut travailler l'impact acoustique pour la protection des riverains et ces mesures ont aussi des effets bénéfiques sur les oiseaux.

Une des premières mesures d'évitement a été d'abandonner les effets pyrotechniques.

Par ailleurs, en terme de période de reproduction des oiseaux, un travail va être mené sur le calendrier des travaux pour éviter l'abattage des haies entre fin février et l'été et engager le dégagement des emprises durant l'hiver.

Par ailleurs, en phase exploitation, il y aura un dérangement de l'avifaune - oiseaux en particulier - d'avril à juin. Pour cela, le bureau d'étude a missionné des écologues sur ce sujet. Cet impact est pris en considération et il sera qualifié dans une demande de dérogation des espèces protégées au titre de dérangement intentionnel des oiseaux. Le travail est en cours pour une évaluation la plus sérieuse possible en tant qu'impact résiduel, impossible à supprimer et un travail sera mené sur la compensation sur la partie nord ou sur d'autres sites que celui du spectacle.

Intervention 19 - Alain COHEN ADAD

Pour débiter, il relève que le Garant de la concertation du projet est également Garant pour la concertation à venir sur la révision du PLU de Carentan les Marais.

⇒ **Réponse de Laurent DEMOLINS - garant de la concertation**

Laurent DEMOLINS précise qu'il est garant de la concertation pour le projet Hommage aux Héros. En parallèle, le maire de Carentan a demandé à la CNDP de désigner quelqu'un pour le conseiller et non pas pour suivre la concertation sur la mise en compatibilité du PLU. Sur ce volet, il a fait part au maire de préconisations pour qu'il puisse lancer la concertation sur la mise en compatibilité du PLU, mais il insiste sur le fait qu'il n'est pas garant de ladite concertation.

Complément de l'intervention d'Alain COHEN ADAD

Il ajoute que lors de la 1ère réunion, il a été indiqué que cette concertation sur le PLU serait ouverte dans les semaines qui suivent. Quand sera-t-elle lancée. La date du 15 septembre avait été annoncée, est-elle confirmée ?

⇒ **Réponse de Jean-Pierre LHONNEUR - Maire de Carentan les Marais**

M LHONNEUR indique qu'un conseil municipal aura lieu le 15 septembre, durant lequel les dates de cette concertation sur le PLU seront validées. Les hypothèses envisagées à ce stade seraient que la concertation sur la mise en comptabilité du PLU de Carentan débiterait quelques jours après la fin de la concertation sur le projet Hommage aux Héros.

Complément de l'intervention d'Alain COHEN ADAD

Selon lui, les deux sujets sont liés et la seconde concertation n'aura pas débuté lorsque la 1ère sera terminée. Par ailleurs, il cite un article paru dans Le Monde, à charge sur Roberto CIUERLO, indiquant « *notamment sa propension à s'engager, puis à parfois disparaître, laissant ses partenaires dans l'embarras et la frustration* ». Il demande donc si le maître d'ouvrage s'est renseigné sur ce sujet et s'il a eu des réponses rassurantes sur ce projet à 90 millions d'euros impliquant les collectivités locales et impactant de manière forte les habitants de cette commune.

Enfin, il relève que le maître d'ouvrage indique que les résultats de l'étude sonore seront disponibles à la fin de l'été, on est à 15 jours de la fin de l'été, quand seront ils disponibles ?

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Richard LENORMAND indique qu'il connaît Roberto CIURLEO depuis très longtemps, qu'ils ont fait beaucoup de choses ensemble et qu'il n'a jamais été déçu. Il invite les participants à aller voir ses spectacles, par exemple Bernadette de Lourdes et de lire la critique de Le Monde sur ce spectacle qui en dit beaucoup de bien.

⇒ **Réponse du bureau d'études Egis**

Sur le PLU, les concertations vont bien avoir lieu l'une après l'autre. Mais l'enquête publique sera une enquête publique unique, traitant du projet et du PLU. Ces deux sujets sont donc bien imbriqués.

Le maître d'ouvrage et la commune travaillent main dans la main sur ces sujets. Les autorisations administratives arriveront en même temps, voire avant pour celles du PLU.

Intervention 20 - Phillipe Gosselin, député de la Manche.

Il débute en se félicitant qu'il puisse y avoir une concertation sur le projet et que l'on puisse s'exprimer. Il indique qu'il soutient le projet mais comprend qu'il y ait des interrogations. C'est pour lui l'objet de la concertation et de l'enquête d'utilité publique qui est déterminante pour la réalisation du projet.

Pour parvenir à une déclaration d'utilité publique, il indique qu'il faut répondre à un certain nombre d'obligations, de contraintes, c'est la loi actuelle et le cadre environnemental.

Il rappelle qu'il a été autrefois président de la commission environnement du Parc des Marais et indique qu'il n'a jamais été question que le parc empêche ou soit un frein au développement du territoire. Cela ne veut pas dire que tout est possible, mais il reprend l'expression de réserve d'indiens, une zone à visiter, où les habitants ne peuvent plus se développer.

Sur le plan historique, il rappelle que personne n'a le monopole de la mémoire, que l'on peut avoir des approches mémorielles différentes et indique qu'ils sont nombreux à avoir été abreuvés au lait de la commémoration et ne pense pas manquer de respect aux vétérans ni même aux jeunes qui sont venus il y a 78 ans.

Il lui semble important qu'il y ait une diversité de propositions et de projets et il pense que ce projet Hommage aux Héros fait partie de cette palette de propositions.

Sur le sujet de la domestication des paysages, dont certains disent que c'est outrancier, il souhaite rappeler que sur le territoire, la main de l'homme est partout, avec par exemple l'un des plus anciens plan terrier de France qui est à Picauville qui a montré que le bocage est apparu par le labour, par la main de l'homme.

Concernant l'ouverture du capital : il rappelle qu'aujourd'hui beaucoup de musées, hôtels, tours opérateurs sont avec des capitaux privés. Ils font des propositions touristiques et cela ne choque personne d'avoir des hôtels qui vivent avec le tourisme mémoriel au moment du débarquement et à d'autres moments dans l'année, qu'il y a aussi des magasins de souvenirs qui vendent beaucoup de produits également.

Selon lui, on peut avoir des points de vue différents mais la concertation tient la route, pour un projet qui tient la route. Le maître d'ouvrage ne renvoie pas les arguments sur l'environnement ou sur les accès. Il comprend les interrogations sur la route départementale qu'il trouve légitime et à laquelle il faudra apporter une réponse.

Il conclut en demandant que l'on ne se trompe pas de débat en arguties parfois et en arguments plutôt binaires que constructifs. C'est l'intérêt collectif de pouvoir proposer autre chose. Enfin, il indique ne pas se positionner dans une optique de décroissance, mais dans une croissance différente, avec une façon différente de présenter l'histoire, avec une chance extraordinaire d'avoir un projet qui peut fédérer beaucoup plus que certains ne veulent le faire croire et le dire.

Intervention 21 - Véronique PLANTAGENET

Souhaite rebondir sur l'utilisation du bois, qui, selon elle, va manquer cet hiver à cause des incendies. Elle doute que ce projet ait des retombées d'utilité publique.

Par ailleurs, concernant l'association qui sera indépendante et dont les finances seront essentiellement du mécénat, est-il possible de savoir qui sont les membres du bureau, quel est le bilan financier parce qu'une association qui a 1 an et a un budget de 20 millions d'euros, c'est extraordinaire.

⇒ Réponse du maître d'ouvrage

Régis Lefebvre indique que l'association est en cours de constitution. Le président sera présenté bientôt mais doit lever au préalable quelques contraintes légales. Le président de l'association

façonnera la gouvernance de son association. Il indique que la société Hommage aux Héros aura 1 siège dans cette association mais n'aura pas la gouvernance. Sur le financement, l'association n'a pour le moment pas 20 millions d'euros. Ce sont des fonds qu'il va falloir lever, convaincre que c'est intéressant de participer à cette aventure. C'est ce qui a été fait pour le spectacle historique et immersif et c'est ce que le président de l'association fera.

⇒ **Intervention du garant**

Le garant insiste pour savoir quand le président sera nommé, à quelle période, fin 2022 ou plus tard. Il demande également si le président est déjà au travail sur ce projet ?

⇒ **Réponse du maitre d'ouvrage**

Le maitre d'ouvrage indique qu'il s'agit d'une personnalité importante qui a des contraintes légales. Le maitre d'ouvrage ne peut pas donner le calendrier. Cependant, il espère qu'il pourra être annoncé avant la fin de l'année mais aucune garantie n'est donnée. Le maitre d'ouvrage indique qu'il n'est pas maitre du calendrier pour l'annonce du nom du président en précisant que si cela ne dépendait que d'Hommage aux Héros, il serait déjà nommé et serait déjà en train de lever des fonds pour l'association.

Concernant le fait qu'il travaille ou non sur le projet et pour respecter la légalité, le maitre d'ouvrage indique avoir beaucoup échangé avec lui sur sa vision du projet. Il a expliqué ce qu'il veut faire de l'association, par exemple, il va demander à modifier les statuts de l'association. Ensuite, Hommage aux Héros aidera l'association à grandir, mais celle-ci n'est pas portée par les porteurs du projet

Intervention 22 - Anonyme

L'intervenante félicite le maitre d'ouvrage pour la présentation écologique et ironise sur le fait qu'elle a presque oubliée pendant quelques instants que l'on parlait d'un parc d'attraction sur la mémoire. Elle indique que l'on aurait pu croire à un projet de ferme éducative, ce qu'il faudrait d'ailleurs faire. Elle indique avoir vu des chiffres sur l'emploi. En tant que petite fille de résistante, elle indique que la mémoire est quelque chose qui la touche. Elle qualifie le projet de Disneyland de la mémoire dans lequel tout va être fait pour inciter les gens à dépenser le plus possible, que va-t-il rester pour les autres musées qui existent déjà ? Comment vont-ils faire pour survivre et assurer la diversité des sites ?

Intervention 23 - anonyme

Il interroge sur tous les aspects écologiques non-traités. On n'apprend rien ce soir. Il indique que les études se sont concentrées sur des choses palpables sur le territoire, comme la reconstruction des haies par exemple. Il indique que la loi sur la compensation et le principe ERC existe depuis 1976, ce qui en fait une vieille loi pour faire croire que le projet va être vertueux et que la compensation va être effective et qu'elle n'affectera pas la qualité de l'environnement. Il doute sur la fiabilité d'un simple respect de cette loi en demandant à aller plus loin. Selon lui, la compensation ça ne marche pas dans les faits puisqu'il y a toujours de l'artificialisation. C'est bien la preuve que dans la pratique ça ne marche pas et que dans la théorie non plus parce qu'on ne peut pas substituer un environnement à un autre. Pour lui, on peut replanter les haies mais on reconstitue les sols en plusieurs centaines d'années. Comment le maitre d'ouvrage va-t-il faire pour reconstituer un sol ?

Il souligne que le maitre d'ouvrage n'a pas indiqué d'où vient l'électricité, comment sera t'elle produite, quelles sont les externalités du nucléaire ?

Enfin, comment se féliciter d'attirer 600 000 personnes quand on sait que les déplacements ont un très fort impact carbone et qu'il faudra réduire ce poste des transports.

Enfin, si le maître d'ouvrage a un intérêt économique à être là, ce n'est pas le cas pour le public qui prend de son temps. Il estime que pour ces personnes, se faire insulter est scandaleux et aimerait que leurs avis soient respectés.

Intervention 24 - Guillaume HEDOUIN - Conseiller régional.

Il souligne la ténacité des porteurs de projet qui font un très beau projet du 19^{ème} siècle. Il critique le sentiment d'avoir des colons qui viennent planter un drapeau dans la réserve d'indiens.

Il pense que ce type de projet doit être réinterrogé. La loi ERC de 1976 a été révisée en 2016 avec la loi sur la biodiversité qui indique qu'il faut être sur du zéro net en terme d'impacts. Par exemple que se passera-t-il avec les grosses roues du théâtre lorsque les amphibiens voudront passer d'une zone humide à l'autre.

Il souligne que si les intervenants avaient vraiment parlé d'ERC, il aurait fallu se poser la question de la réalisation de cette scène. Il ironise sur le fait que cette scène de théâtre a le plus grand impact écologique du monde. Au lieu d'une scène fixe sur laquelle l'histoire vient devant les yeux des spectateurs, elle va avancer et reculer sur 400m. Cela devrait être questionné dans le principe ERC. Il indique qu'il faut questionner cela, notamment en ce moment où l'on parle d'économiser l'énergie, ce n'est peut-être pas la meilleure méthode. Selon lui, ce projet ne répond pas à ce que le monde demande aujourd'hui, de réduire nos émissions de carbone, réduire nos dépenses énergétiques, réduire nos consommations de surfaces.

Il pense par ailleurs que l'étude d'impact ne doit pas être complète parce que c'est selon lui impossible de ne trouver que deux orthoptères (criquets, sauterelles...) sur l'ensemble du terrain.

De la même façon, ne trouver que 4 mammifères (chevreuils, renard...) cela veut dire qu'il n'y a pas eu d'étude sur les micro-mammifères. Et enfin, sur la grenouille commune, de quelle espèce parle-t-on ? Il estime que l'étude biodiversité lui semble loin d'être complète. Enfin, il interroge sur le chiffrage carbone en rappelant qu'il n'est pas obligatoire à cette étape de la concertation, mais pense qu'il est dommage de commencer un projet sans se poser la question de l'impact carbone et que cela tronque le débat.

Enfin, concernant le taux de chômage sur le secteur de Carentan, il souligne qu'il n'est pas forcément très haut et qu'il n'y a pas nécessairement un manque d'emploi, mais il arrive plutôt que le secteur soit en manque de logements et ce projet va continuer à faire pression sur le logement pour faire vivre et loger toutes les personnes qui viendront sur ces activités.

Intervention 25 - Pierre AUBRIL - Co-porte parole de la confédération paysanne et co-porte parole de l'association locale baie vivante et solidaire

Il indique en préambule qu'il n'y a pas de question d'âge pour se préoccuper du développement durable sur ses 3 composantes : économique, social et environnemental.

Quelques questions : Pourquoi vouloir les 32 hectares alors que le projet cherchait au départ 25 hectares et que finalement il n'en faut que 16 ? Pourquoi louer ces terres et ne pas les acheter ? à quelles conditions de location ? Quel type de bail ? quelle durée ? quel montant d'allocation ? quelle clause de garantie sur l'éthique et l'environnement ?

⇒ **Réponse du bureau d'études Egis**

Concernant le choix du site, pour tout projet, il est nécessaire de partir du plus, de faire des études et ensuite de réduire l'emprise en fonction de ces études. S'il n'y avait eu que 16 hectares sur le nord de la zone, le projet n'aurait été que sur des zones humides et le maître d'ouvrage aurait alors cherché un nouveau site. Sur les 32 hectares, cela permet de dégager une zone utile. C'est plutôt un contexte d'études qui a imposé une taille maximale pour le site d'étude.

⇒ **Réponse de Jean-Pierre LHONNEUR - Maire de Carentan-les-Marais**

La collectivité fera l'acquisition du terrain qui sera ensuite loué à Hommage aux Héros via un bail emphytéotique. Ce bail aura un montant équivalent à celui qui aura été contracté par la mairie pour

l'achat du terrain. Et la collectivité a souhaité rester propriétaire du terrain, pour des raisons de maîtrise foncière, pour que si un jour le projet s'arrête, la collectivité reste propriétaire du terrain.

Intervention 26 - Alban - Ostréiculteur - 26 ans

Il souhaite relever le terme de réserve d'indiens par rapport à celui de réserve naturelle, estimant que cela en dit long sur la vision de l'écologie par les élus. Il souligne que tout le monde fait partie de la nature. L'impact de l'être humain sur l'environnement et la planète n'est plus à prouver. Est-ce que la priorité aujourd'hui est de faire du tourisme, faire venir de gens, les faire circuler et stationner ? Il estime que non.

Intervention 27 - Jacqueline TRAVERS - Citoyenne de la communauté de communes

Elle s'interroge sur les dispositions et les provisions qui ont été fait sur la maintenance et le recyclage et sur la dépollution du site. Est-ce que cela sera à la charge des contribuables de la communauté de communes ? Elle pose cette question au regard de précédent malheureux d'investissements ambitieux, par exemple le syndicat dit du point fort avec des héritages de dettes considérables.

⇒ Réponse du maitre d'ouvrage

Cela fera partie des dispositions du bail emphytéotique qui sera discuté et négocié entre le maitre d'ouvrage et la mairie.

Intervention 28 - Yves PILON - Architecte à Carentan-les-Marais

Il s'interroge sur le CO2 généré par les équipements et les transports. A t'il déjà été quantifié ?

Sur l'énergie, la tribune fera 3000 tonnes et cela ne doit pas être neutre en matière de consommation électrique pour la déplacer. Il souligne que le sujet de la sobriété énergétique commence seulement à être abordé au plus haut niveau de l'État, la consommation énergétique a-t-elle été quantifiée sur une année ?

Qu'est-il prévu pour la compenser sachant qu'aujourd'hui, il est tout à fait possible de construire des bâtiments assez importants qui sont neutres en consommation d'énergie puisqu'ils en produisent ? Qu'est-il prévu sur ce sujet pour en faire un projet véritablement exemplaire ?

Concernant l'insertion dans l'environnement, quelles seront les dimensions de la tribune mobile ?

⇒ Réponse du maitre d'ouvrage

La hauteur du théâtre sera de 19m.

⇒ Réponse du bureau d'études Egis

Sur la consommation, les spécialistes de l'environnement présents indiquent qu'ils n'ont pas cette information, mais ils fourniront cette information au garant avant la fin de la concertation.

Cependant, ils indiquent piloter actuellement l'évaluation carbone qui prend bien en compte la consommation énergétique et la contribution carbone des équipements, même s'ils sont alimentés par l'électricité. L'évaluation carbone du transport induit est également pris en compte. Enfin, il indique qu'il y a des perspectives de développement du photovoltaïque sur le site et notamment sur le parking.

L'évaluation carbone va être calculée selon des ratios qui sont issus des méthodes de l'ADEME.

Intervention 29 - Aurélien MARION - Vice-président du Parc Naturel des Marais - Agriculteur - 33 ans.

Il poursuit son raisonnement débuté lors de son intervention précédente.

Au Conseil d'administration, il y a les 4 actionnaires et les 2 financeurs, donc 6 personnes. Et chaque personne a droit à 1 voix. Avec ces voix, le conseil d'administration est nommé. Il se demande comment le conseil d'administration est nommé pour garantir l'éthique du projet et son développement, et pour s'assurer que tout se passe bien dans la durée, est-il possible que le comité d'éthique, le comité scientifique ou qu'un comité citoyen fassent partie du conseil d'administration.

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Il indique qu'il n'est pas prévu que le comité d'éthique, qui doit se pencher sur l'histoire, fasse partie du Conseil d'administration. Ce n'est pas son sujet.

Le maître d'ouvrage indique qu'il s'agit d'une SAS - Société Anonyme Simplifiée -, société privée, qui fonctionne comme toutes les SAS. La gouvernance est tout à fait classique : 1 action donne droit à 1 voix, il y a ensuite un pacte d'actionnaire avec le fonds d'investissement qui lui donne un poste d'administrateur.

Le comité éthique se penchera sur la nature du spectacle et remettra son avis. Le spectacle n'existera pas tant qu'il n'y aura pas un avis favorable du comité d'éthique.

Intervention 29 - Alain VALLÉE - Ancien ingénieur de recherche

Sur le choix du site, trois lieux ont été envisagés : Bayeux, Blosville et Carentan, est-ce qu'il y a eu des concertations avant que ce soit Carentan-les-Marais qui soit choisi ?

⇒ **Réponse du bureau d'études Egis**

Concernant les 3 sites : pour Bayeux la difficulté était que la géométrie des parcelles générait une impossibilité technique de réalisation du projet. Pour Blosville, ce sont d'autres problématiques d'accès et d'impacts environnementaux. Il n'y a donc pas eu de concertation sur ces communes car les études de faisabilité ont montré que ces sites n'étaient pas optimaux.

Intervention 30 - Jean-Marc LEFRANC - Ancien président du Comité du Débarquement

Monsieur LEFRANC souhaite rappeler que le comité d'éthique ne sera pas décisionnaire. Il sera consultatif. Cependant, il insiste sur le fait que si le projet n'est pas valable, il n'y aura rapidement plus de clients. Il pense que ce n'est pas dans l'intérêt du maître d'ouvrage de ne pas garantir la vérité historique et d'être respectueux.

7. CONCLUSION

Laurent DEMOLINS - Garant - Conclusion

Il souligne que la réunion a duré 3 heures, montrant ainsi l'intérêt des questions et des réponses. Il souhaite remercier les participants pour une réunion qui a été plus apaisée que les 2 premières réunions.

Il souhaite également mettre quelques points en évidence. L'objet de ces réunions est de demander au maître d'ouvrage de clarifier son projet pour le public et d'apporter des compléments d'information.



Sur ce point, il estime qu'il y a davantage de précisions que dans le dossier initial.

Sur le projet, il y a des positions affirmées et contrastées.

Le maître d'ouvrage a apporté des précisions, mais il reste des réponses à faire sur l'environnement. Certaines réponses seront apportées par le dossier de demande d'autorisation environnementale et par l'étude d'impacts. Le maître d'ouvrage apportera probablement, avant la fin de la concertation, des précisions sur certaines questions : énergie, carbone...

Il retient également que des propositions ont été faites et entendues par le maître d'ouvrage avec par exemple le sujet des coquilles saint jacques.

Il salue la qualité de la tenue de cette réunion et la volonté du maître d'ouvrage de répondre au mieux aux questions, même s'il y a encore des réponses à apporter. Sur ce point les questions qui ont été apportées et n'ont pas pu avoir de réponse aujourd'hui, pourront se trouver sur le site idéalement avant la fin de la concertation, même si toutes les études ne sont pas achevées.

L'animateur conclut en rappelant les moyens d'expression (site internet et registres) et les prochaines réunions du 22 septembre à Cherbourg et celle de pré-bilan le 6 octobre à Carentan-les-Marais.